

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE523

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 4, après le mot :

« vente »,

insérer les mots :

« de biens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.